

Ecole Louise Favennec  
56480 SILFIAC  
02 97 27 60 04

Silfiac le 10 décembre 2015

Martine Steunou, directrice

à  
Mr l'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Circonscription de Lorient-nord

**Objet : demande de radiation d'un élève**

Monsieur l'Inspecteur,

Je souhaiterais avoir votre avis sur une demande de certificat de radiation d'une mère d'élève, le père m'ayant fait savoir son opposition au changement d'établissement scolaire de son enfant.

Les parents m'ont tous deux informés de la procédure de divorce en cours.

La mère souhaite déménager dans le Finistère et inscrire son fils dans la commune de son futur domicile.

Le père refuse que son fils quitte l'école dans laquelle il est actuellement inscrit.

Il m'a remis une lettre écrite en ce sens.

La mère m'a fourni une copie de l'ordonnance de non-conciliation du Tribunal de Lorient, signée du juge aux affaires familiales, qui indique que :

- *l'autorité parentale sera exercée conjointement par les deux parents,*
- *que l'enfant résidera à titre habituel chez sa mère,*
- *que le parent chez lequel réside habituellement l'enfant doit notifier tout changement de son domicile dans un délai d'un mois à compter de ce changement à l'autre parent bénéficiaire d'un droit de visite et d'hébergement.*

N'ayant pas l'accord du père, je me demande si cette ordonnance constitue une décision du juge qui justifie le bien fondé de la demande de la mère et si je dois délivrer le certificat de radiation réclamé.

J'ai consulté le site sur Eduscol, mentionné dans la note de service N°1 mais n'y ai pas trouvé la réponse.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me conseiller afin d'agir en conformité avec la loi et selon les obligations qui me sont assignées.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

La directrice  
Martine Steunou